

Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité

ORGANISATION DU SERVICE

Le service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est composé de trois collaborateurs au centre technique communal:

- 1 chef de service, responsable de la police des constructions, des procédés de réclames, ainsi que de l'organisation et de la gestion du service.
- 1 adjoint responsable de l'urbanisme et de la mobilité.
- 1 secrétaire à 100 % depuis le 1^{er} décembre 2012.

TÂCHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

Administration

- Gestion administrative du service : secrétariat et finances.
- Rédaction des rapports et propositions de décisions.
- Rédaction des préavis municipaux.
- Préparation du budget et suivi des comptes.

Police des constructions

L'activité de la police des constructions est étendue à toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions et classées en trois principaux volets, en fonction du type de demande et de l'importance des travaux projetés, à savoir:

- Les demandes préalables de renseignements, remises pour consultation auprès du service, permettant aux propriétaires ou architectes de connaître si leur projet est conforme aux lois et règlements en la matière.
- Les demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique, pour les travaux de minime importance, conformes aux dispositions de la loi ou encore les

installations de panneaux solaires, qui sont dispensées d'enquête publique pour une surface ne dépassant pas 32 m².

- Les demandes d'autorisations pour les dossiers soumis à l'enquête publique.

Les tâches principales de la police des constructions sont :

- La gestion de l'interface entre la commune et les services du Canton qui doivent examiner les demandes et nous communiquer leur détermination, selon le rapport de synthèse des différents services transmis par la CAMAC (centrale en matière d'autorisation de construire).
- La délivrance des autorisations en matière de permis de construire et la gestion administrative des dossiers entre les différents intervenants (Municipalité, Canton, mandataires ou propriétaires).
- Le suivi des dossiers dans la phase de la réalisation des chantiers, la visite de fin des travaux avec la commission technique et de salubrité (CTS), le contrôle de la conformité de l'exécution par rapport aux permis de construire et, pour terminer, la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser.
- Le suivi des constructions par une mise à jour continue sur la plateforme informatique de l'Etat de Vaud permettant d'apporter des renseignements au niveau des statistiques trimestrielles entre les communes, le service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) ou encore au niveau des statistiques fédérales, données liées à l'augmentation du nombre de logements, du nombre des nouvelles constructions de villas et d'immeubles.
- La gestion des procédés de réclames : elle comprend l'examen et les autorisations des demandes en matière de procédés de réclames pour compte de tiers sur les bâtiments industriels et immeubles commerciaux.
- La gestion des procédés de réclames temporaires pour les manifestations, locations de locaux commerciaux et autres demandes, dans la mesure où ces demandes nous sont transmises ou sont connues du service.

- L'attribution des noms de rues, numéros d'immeubles et la mise à jour du SIT (système d'information territorial) par rapport à ces données.
- La mise à jour entre les interfaces des programmes de l'harmonisation des registres des immeubles, logements, adresses, numéros EGID, EWID, etc. et le programme du contrôle des habitants.

Urbanisme et mobilité

- Pilotage et suivi des dossiers de planification (plan et schéma directeur, plan de quartier, plan partiel d'affectation, etc.).
- Représentation de la commune dans les groupes technique du SDOL (Schéma directeur de l'Ouest lausannois) pour la gestion de projets intercommunaux.
- Contrôle et suivi des stratégies et des mesures du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges).
- Implication dans la résolution des problèmes de transport et de circulation piétonne et cyclable.
- Etude et coordination de projets d'urbanisme et/ou de mobilité.
- Analyse du développement territorial de la commune.
- Coordination de la mise en œuvre et de la mise à jour du SIT.
- Organisation et coordination d'événements de promotion de la mobilité (semaine de la mobilité, Bike to Work, etc.).
- Suivi des dossiers régionaux environnementaux ayant une incidence territoriale (dangers naturels, études environnementales, etc.).
- Participation aux projets d'influence territoriale (bruit routier, Cité de l'énergie, etc.).
- Support technique pour la population et les professionnels.
- Collaboration et conseils en urbanisme et mobilité sur des projets externes au service.

Coordination interservices

Le service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est une plateforme

communale dans les relations transversales entre les services de la commune, pour des questions de planification, de construction, d'épuration, d'arborisation ou encore concernant la levée des déchets.

A ce titre, des collaborations sont régulièrement nécessaires pour :

- Analyser la compatibilité des projets de construction en relation avec le domaine public et la circulation.
- Coordonner les planifications d'aménagement du territoire avec les tâches d'autres services.
- Analyser les projets d'autres services en lien avec l'aménagement du territoire.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE

Constructions

En plus des tâches courantes concernant la police des constructions, des prestations spécifiques ont été menées en 2011 et 2012.

Ces deux dernières années, dans le cadre du chantier de l'harmonisation des registres au niveau fédéral, entre le contrôle des habitants, l'office cantonal de l'information sur le territoire (OIT) et le service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité, un travail important a été mené pour la mise à jour des fichiers liés aux bâtiments existants, au fichier des adresses, noms de rues, numéros de rues, logements, numéros ECA, dimensions des appartements, situations et autres informations liées aux modes de chauffage. Ces opérations, portant sur près de 5000 corrections effectuées, ont été terminées dans le courant de l'année.

Urbanisme

Les projets traités et suivis en 2012 en matière d'urbanisme sont les suivants :

- Plan partiel d'affectation (PPA) Village de Renges.
- Plan partiel d'affectation (PPA) Les Fontanettes – Déchetterie.
- Plan de quartier (PQ) La Brûlée.
- Plan de quartier (PQ) Croset-Parc.

- Plan directeur localisé (PDL) Vallaire-Venoge.
- Image directrice Renges-Venoge.
- Réaménagement de la gare de Renens: aménagement de la place sud de la gare et d'un giratoire aux Glycines.
- Masterplan Pont-Bleu – Terminus au nord des voies CFF sur Ecublens, Crissier et Renens.
- Développement du SIT et mise en œuvre de la plateforme d'information territoriale pour l'administration (Geoweb).
- Cartes des dangers naturels, pilotées par le Canton.
- Développement du réseau de vélos en libre service (VLS) dans l'Ouest lausannois.
- Stratégie d'implantation des tours dans le PALM.
- Stratégie de révision des planifications communales.
- Etude du réseau écologique Ouest-lausannois et lausannois.
- Révisions de plans d'alignement et mise en œuvre de servitudes publiques de passage.
- Mise à jour des plans de ville.
- Révision du PALM 2012.

Mobilité

Les projets traités en 2012 en matière de mobilité sont les suivants :

- Passage inférieur Vernie-Sorge, franchissement Ecublens-Crissier, pour la mobilité douce.
- Etude préalable de réaménagement de la RC82 (Pont-Bleu/Tir-Fédéral).
- Mise en œuvre du réseau 2012 de transports publics avec la réalisation de 2 arrêts de bus.
- Croisées des chemins, étude participative pour la création d'un réseau de mobilité dans la plaine du Croset.
- Coordination de l'événement Bike to Work pour la commune.
- Organisation de la semaine de la mobilité avec les communes de l'Ouest lausannois.

◆◆◆◆◆

Logements et locaux industriels vacants

Dénombrement des logements, des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2012.

Réalisé par l'office communal du logement à la demande du service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce dénombrement a donné les résultats suivants :

Logements vacants

6 logements disponibles se répartissant comme suit :

<u>Pièces</u>	<u>Appartements</u>	
2 ou 2 ½	3	location
3 ou 3 ½	2	location
4 ou 4 ½	1	location

Locaux commerciaux vacants (location)

<u>Surface</u>	<u>Nbre</u>	<u>Type</u>
43 m ²	1	Bureau, cabinet médical
84 m ²	2	Bureau, cabinet médical
1148 m ²	1	Atelier, usine
439 m ²	2	Dépôt, entrepôt, hangar

Soit 6 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 1'714 m².

◆◆◆◆◆

Constructions

	2009	2010	2011	2012
Permis de construire délivrés				
• Constructions de villas :	5	15	9	3
• Nombre de logements dans des villas :	7	31	9	4
<u>Bâtiments à plusieurs logements</u>				
• Constructions d'immeubles :	3	7	3	1
• Nombre de logements dans des immeubles :	5	84	60	8
• Autres constructions sans logements : (Bâtiments industriels, transformations, dépendances, piscines, etc.)	35	24	51	52
Constructions terminées				
• Nombre de logements dans des villas :	2	19	11	30
<u>Bâtiments à plusieurs logements</u>				
• Immeubles construits :	2	2	4	1
• Nombre de logements dans des immeubles :	3	34	90	12
• Autres constructions nouvelles sans logements : (Bâtiments industriels, transformations, dépendances, piscines, etc.)	5	19	18	17
Nombre de dossiers examinés par la Commission technique et de salubrité (CTS)	139	161	155	161
• Dont « Demandes préalables » :	21	21	35	23
• Dont « Autorisations dispensées d'enquête » :	30	35	40	38
Nombre de dossiers soumis à l'enquête publique	52	44	54	56
Nombre de rapports de la CTS				
• Permis de construire :	132	101	120	112
• Permis d'habiter/d'utiliser :	8	28	30	29
• Salubrité :	0	1	0	2

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Urbanisme communal

L'année 2012 a été chargée en procédures administratives concernant les différentes planifications communales.

Après la première adoption par le Conseil communal, en 2011, du plan partiel d'affectation **Village de Renges** et de son règlement, les modifications apportées dans le cadre du traitement des oppositions ont fait l'objet d'une enquête publique complémentaire. Le Conseil communal a adopté le dossier en septembre 2012 avec un nouveau plan fixant les limites de constructions. Ce PPA sera définitivement adopté en 2013 après le délai de recours.



Le plan partiel d'affectation **Les Fontanettes** a été élaboré pour répondre au besoin d'agrandissement de la déchetterie communale. L'examen par le Canton était en cours à fin 2012 et l'enquête publique devrait intervenir en 2013.

Les études des plans de quartier **La Brûlée** et **Croset-Parc** se sont poursuivies en 2012 avec pour chacun une analyse foncière et financière qui a permis à la commune d'établir un projet de convention dont on attend la validation par les propriétaires en 2013, ainsi que les examens par le Canton.

L'étude du plan directeur localisé (PDL) **Vallaire-Venoge** a subi un contretemps en 2012 avec les résultats de l'analyse foncière et financière. En effet, en raison d'une conclusion défavorable vis-à-vis de la faisabilité financière du PDL, un crédit complémentaire a dû être alloué par le Conseil communal pour effectuer un complément d'étude qui aura lieu en 2013.

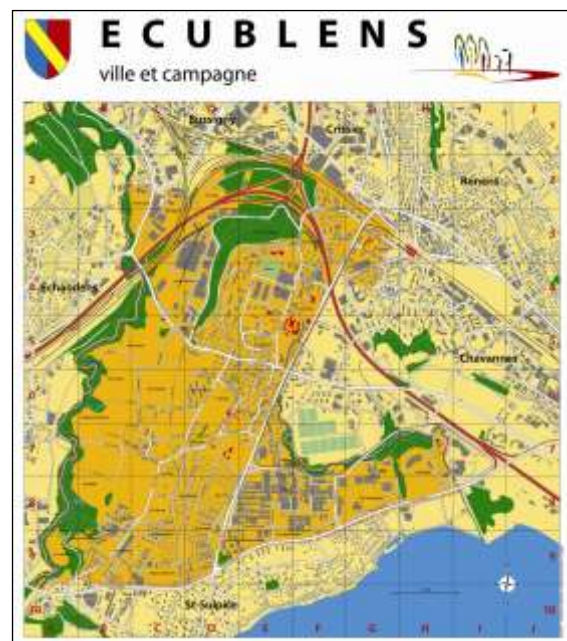
♦ ♦ ♦ ♦

Système d'information sur le territoire

Le système communal d'information sur le territoire (SIT) a continué à s'étoffer en 2012 en fonction des intérêts et des besoins des différents services.

Le développement de la plateforme intranet pour l'administration (**Geoweb**), initiée en 2011, a été présentée aux collaborateurs et à la PolOuest en mai 2012.

En collaboration avec la Société générale d'affichage (SGA), le service de l'urbanisme s'est également occupé de la mise à jour des **plans de ville**, dont l'élaboration a été confiée à une agence de communication. Les frais de cette mise à jour ont été entièrement pris en charge par la SGA, selon une convention d'utilisation de l'affichage sur le domaine public.



♦ ♦ ♦ ♦

Mobilité

Une soirée d'information publique concernant les résultats de l'étude de la **Croisée des chemins** s'est déroulée en avril 2012. L'étude des cheminements de la plaine du Croset et la démarche participative qui a eu lieu en 2011, ont fait l'objet d'une publication. Il s'agira, pour la phase suivante, de concrétiser la démarche par la mise en

œuvre d'ateliers de discussion avec la population, les propriétaires et les gérances.

L'étude du projet définitif du franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre Crissier et Ecublens (**passage inférieur Vernie-Sorge**) a repris, à fin 2012, avec l'adoption par le Conseil communal du crédit d'étude.

Au mois de juin 2012, l'administration communale d'Ecublens a participé à l'action nationale **A vélo au boulot** (Bike to Work), avec pour objectif d'utiliser le vélo au moins la moitié des jours travaillés pour se rendre sur son lieu professionnel. Deux équipes de 4 employés communaux se sont prêtées au jeu. Les quelque 50'000 participants de 1'468 entreprises ont fait 171 fois le tour de la terre en juin et plus de 6.8 millions de kilomètres ont été parcourus à vélo. L'équivalent de 1'088 tonnes de CO2 a été économisé par rapport à une voiture de petite cylindrée.

Pour la **semaine de la mobilité** 2012, les communes de l'Ouest lausannois se sont unies autour de l'événement Cap sur l'Ouest. Des activités communales devaient à nouveau être mises sur pied dès 2013.

Avec la mise en œuvre, en août 2012, du **réseau 2012** des transports publics, deux arrêts de bus ont été réaménagés. L'arrêt Vallaire, rebaptisé Champs-Courbes, ainsi que l'arrêt En Enjalin ont bénéficié de transformations qui ont notamment permis de créer des traversées piétonnes.



◆ ◆ ◆ ◆

Transports publics

Transports publics de la région lausannoise (tl) et transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, cent millions de voyageurs ont embarqué à bord des véhicules des tl en un an. Cent millions, c'est aussi le nombre des clients transportés par le seul métro m2 depuis son ouverture en octobre 2008 ! Ces chiffres réjouissent. Ils sont la preuve que les lignes du réseau tl connectent toujours plus de personnes et les rapprochent encore mieux des lieux de vie.

Sur le réseau routier, la croissance des voyageurs a été de 2.5 %. L'augmentation résulte de l'amélioration notable de l'offre de bus et de trolleybus, notamment suite à la mise en service de réseau 12, ainsi que de l'amélioration durant toute l'année des fréquences sur les lignes du réseau. Les grandes lignes urbaines de trolleybus (lignes 7 et 9) croissent plus faiblement (moins de 1 %), tandis que les évolutions des lignes 18 et 25 restent les plus fortes (plus de 10 %).

Sur les métros, la fréquentation a augmenté de 3.2 %. Le m1 progresse de 3.4 %; quant au m2, son évolution se poursuit avec 3.1 %. Des projets sont en cours pour augmenter la capacité de ces deux lignes performantes. La construction de la première des cinq rames supplémentaires du m1 a notamment démarré en octobre dans le dépôt de la Borde. Pour rappel, grâce à ces cinq véhicules, la capacité maximale de la ligne pourra être exploitée dès 2015 et sera augmentée de 25 %.

Les effets de la mise en service du réseau 13, en décembre, se feront pleinement sentir en 2013. R13 apporte son lot de nouveautés (création des lignes 49 et 54) et met le réseau régional à l'honneur. Ces améliorations représentent 179'000 kilo-

mètres supplémentaires parcourus chaque année et vingt-six arrêts créés.

En 2012, la réduction de 15 % du nombre des accidents de la circulation et des accidents professionnels a compté parmi les points forts de l'entreprise. Cet objectif a été atteint en termes d'accidents de la circulation qui ont diminué de 16 % par rapport à 2011 grâce, notamment, à des actions de prévention dispensées auprès du personnel roulant. Les équipes de maintenance ont atteint l'objectif de réduction de 15 % des accidents professionnels grâce à une démarche spécifique en cours. Cet objectif se poursuivra en 2013.

De manière générale, l'organisation de la sécurité et de la sûreté mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle pour lui procurer un sentiment de sécurité élevé. Les enquêtes de satisfaction révèlent, en effet, que le soir, dans les véhicules, 89 % des voyageurs se sentent « assez » à « tout à fait » en sécurité. Un sentiment partagé par 84 % des clients aux arrêts. Les tl travaillent en étroite collaboration avec les polices cantonale et communales.

En 2012, les tl ont fêté les 80 ans de la mise en service de leur réseau de trolleybus. En effet, en 1932, les tl ont été précurseurs en Suisse lorsqu'ils ont introduit leur première ligne de trolleybus reliant la gare CFF à Ouchy. Depuis, l'entreprise n'a cessé de maintenir un très haut niveau de traction électrique, une volonté qui s'inscrit dans sa politique de flotte. En décembre 2012, les premiers véhicules d'un lot de vingt-sept nouveaux trolleybus articulés commandés à l'entreprise soleuroise Hess sont arrivés aux tl pour un renouvellement progressif de la flotte électrique d'ici à fin 2013. A cette date, le parc électrique pourra compter sur soixante-deux trolleybus articulés de dernière génération et trente convois dont les remorques présentent un plancher bas. L'accessibilité de nos véhicules se verra ainsi renforcée puisque chaque course sur le réseau présentera au moins un accès à plancher bas. A ceux-ci s'ajouteront cinquante nouveaux autobus dont le conseil d'administration a validé l'acquisition en 2012, qui renouvelleront le parc routier d'ici 2014.

Maîtriser sa mobilité, gagner du temps : l'information aux voyageurs, fiable et diffu-

sée en temps réel, compte parmi les priorités des tl. Depuis trois ans, nous travaillons activement à développer des services efficaces et adaptés à l'environnement mobile. Les projets se sont poursuivis en 2012 : dans le cadre de la mise en service du réseau 2012 (R12), vingt-trois nouvelles bornes d'information aux voyageurs de dernière génération ont été déployées en test aux arrêts à forte fréquentation; une base de données diffusant l'information en temps réel de la plupart des entreprises du Canton a également été développée; en mai, le conseil d'administration a accepté l'acquisition et le montage de 396 bornes d'information aux voyageurs à l'intérieur des véhicules; enfin, les équipes tl ont également mis en test une nouvelle application permettant d'effectuer sur les smartphones une recherche d'itinéraires en temps réel.

Après l'obtention officielle d'un crédit fédéral en 2010, l'octroi de la concession des Axes Forts (AF) aux tl en 2011, de nouveaux jalons importants ont été franchis en 2012 qui rapprochent concrètement le projet de sa réalisation : le dossier d'approbation des plans a été déposé auprès de l'OFT et la mise à l'enquête de la première étape du réseau-t a été réalisée – tram t1, BHNS et nouveau garage-atelier du tramway (GAT) à l'ouest du dépôt actuel des tl de Perrelet.



En 2012, l'entreprise a poursuivi sa croissance et le recrutement de nouveaux collaborateurs, principalement à la conduite pour faire face à l'évolution de l'offre. En parallèle, les tl se sont engagés afin de continuer à augmenter leur efficacité, relevant le taux de couverture (36.3 % contre 34.7 % en 2011), en particulier par des mesures d'améliorations d'efficience

définies au sein de l'entreprise dans le cadre de nombreux groupes de travail. Ces résultats très encourageants ont pu être atteints grâce à la culture d'entreprise toujours plus forte, à une identification plus importante du personnel tl à nos quatre valeurs : volonté de progresser, dynamisme, professionnalisme et sens de l'accueil. Afin de renforcer le bien-être des collaborateurs, une démarche a été mise en place autour de la santé au travail. De fructueux partenariats se sont poursuivis, à l'interne (commission du personnel, syndicat SEV) comme à l'externe (collectivités publiques, fournisseurs, etc.). Enfin, les tl ont honoré leur responsabilité environnementale ancrant leurs projets dans un développement durable et réduisant leur empreinte énergétique.

Pour faire face aux défis qui se profilent ces prochaines années, l'entreprise s'est réorganisée, adaptant ses processus aux changements que vont engendrer les grands travaux d'infrastructures urbaines. Les Axes Forts deviennent une unité à part entière de l'entreprise et complète l'organigramme

(Source : résumé du rapport d'activité 2012 des tl)

♦ ♦ ♦ ♦

Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)



Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Etat de Vaud

Délégations d'Ecublens :

- M. Pierre Kaelin, Syndic (groupe de pilotage),
- M. Didier Lannaz, Conseiller municipal (chantiers 1, 2, 4, 5 et 6).

Signé le 18 décembre 2003 par le groupe de pilotage (Gropil) du SDOL, le schéma

directeur constitue une référence évolutive pour l'aménagement et le développement des communes de l'Ouest lausannois. Il est régulièrement complété par des études thématiques ou sectorielles touchant des sites stratégiques de l'Ouest lausannois.

Lieu et effectif

Le bureau du SDOL est installé au centre Perrelet (tl), chemin du Closel 15 à Renens.

Les postes du bureau du SDOL, représentant 5,7 EPT, sont occupés par Ariane Widmer, cheffe de projet (80 %), Benoît Biéler, adjoint (80 %), Regina Witter, responsable transports (50 %), Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (50 %), Nicolas Wisnia, chef de projet Malley (100 %), Cristina Ferrari, secrétaire (80 %), Marianne Martin, secrétaire (30 %), Bruno Maréchal, stagiaire (100 %) jusqu'à fin novembre, et Cynthia Martignier, stagiaire (100 %) dès le 1^{er} décembre. Le bureau du SDOL compte aussi la présence de Jean-Christophe Chassard, chef de projets Axes forts, détaché à 75 % au SDOL par les tl.

Séances du Gropil, de la cellule de pilotage technique et du Groupe ABC

- 7 séances du groupe de pilotage (Gropil) : pilotage stratégique du SDOL et de ses études.
- 8 séances de la cellule de pilotage technique (cpt) avec les représentants techniques des communes et des services cantonaux et du bureau du SDOL : suivi et coordination des chantiers, préparation des objets soumis au Gropil, vérification de la conformité des projets de planification aux objectifs et principes du SDOL, 13 dossiers de ce type traités :
 - Bussigny / PDL Cocagne-Buyère et PQ En Rente.
 - Crissier / PQ de l'Esparcette, PQ Château de Crissier, PQ Alpes-Sud, Sous-Riette et PQ Les Uttins.
 - Chavannes / PQ En Dorigny.
 - Prilly / PQ Galicien et PQ En Broye.
 - Prilly/Renens / PQ Malley Gare.
 - Renens / PQ Les Entrepôts.

- Villars-Ste-Croix / PPA Sansy Saugéon.
- 2 séances du groupe ABC : vérification de la conformité des projets de construction aux objectifs et principes du SDOL, 2 dossiers de ce type traités :
 - Bussy / COB
 - St-Sulpice / En Champagne.

Publications

- Chantier 2 / Secteur Pont Bleu – Terminus, aperçu du masterplan, SDOL, septembre 2011.
- Chantier 2 / Secteur Malley, Malley Centre – Les Coulisses de Malley. Concours d'urbanisme et d'espaces publics à un degré. Rapport du jury, SDOL, février 2012.
- Prolongement du tram entre Renens-Gare et Croix-du-Péage dans l'Ouest lausannois / Analyse et stratégie, Feddersen & Klostermann, Acompany, mars 2012.
- Chantier 2 / Secteur Malley, Schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM), Bauart, juin 2012.
- Im Westen die Zukunft (trad. du livre L'Ouest pour horizon). Kollektiv unter der Leitung von Lorette Coen und Carole Lambelet, SDOL, Infolio, novembre 2012.

Finances

La comptabilité du SDOL est intégrée dans celle de la Commune de Renens sous la direction 19 « Schéma directeur de l'Ouest lausannois ». Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des chantiers d'études.

Le budget de fonctionnement sert à couvrir les frais annuels pour le fonctionnement du bureau. Il est financé par les communes, au prorata de leur population, et le Canton par un forfait annuel de Fr. 100'000.-, fondé sur la loi sur l'appui au développement économique (LADE) selon une décision courant jusqu'à fin 2013. Sur la même base légale, le Canton contribue également, à hauteur maximale de Fr. 25'000.- annuels jusqu'à fin 2013, aux postes de l'ingénieur en transports (50 %) et du délégué mobilité douce (50 %).

Les chantiers d'études du SDOL font l'objet d'un budget cadre annuel assorti d'une proposition de répartition des frais. Le lancement de chaque étude se fait sur la base d'un budget et d'une répartition définitive qui est soumise à la décision du Gropil ou du groupe décisionnel de l'étude. Les Municipalités et partenaires concernés étant appelés à confirmer formellement leur engagement financier dans chaque cas. Les clés de répartition sont fixées en fonction du projet et des partenaires. Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale pour les pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Toutes les dépenses en relation avec les chantiers d'études font l'objet de contrats (respectivement de confirmations d'offres) entre le bureau du SDOL et les mandataires. Toutes les factures y rattachées transitent par le bureau du SDOL, sont payées par la Commune de Renens et ensuite refacturées aux différents partenaires.

Assujettissement du bureau du SDOL à la TVA

Suite à un contrôle TVA, le bureau du SDOL a été assujetti à la TVA rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2007. Une solution permettant au bureau du SDOL de sortir de son assujettissement à la TVA dès le 1^{er} janvier 2013 a pu être trouvée, en accord avec l'administration fédérale des contributions (AFC).

Cette dernière a accepté la création d'une entité administrative « Développement de l'Ouest » au sein de la Commune de Renens. Cette entité est établie en service autonome au sens de la réglementation en matière de TVA et est gérée par la Commune de Renens. Elle est seule en charge, à l'exclusion du bureau du SDOL, des relations et négociations avec les tiers non collectivités publiques intéressés par les projets liés au SDOL. Elle s'engage à leur égard à faire exécuter les chantiers d'études les intéressant et facture les participations financières que les tiers non collectivités publiques se sont engagés à assumer par conventions.

Les fonctions et compétences du bureau du SDOL ne sont pas modifiées, sous réserve des relations avec les tiers non collectivités publiques pour lesquelles il n'est désormais plus compétent.

Sur la base d'une répartition préalable acceptée par les collectivités publiques et l'entité administrative « Développement de l'Ouest », le bureau du SDOL facturera à cette dernière sa participation aux frais d'études des chantiers.

CHANTIERS CONCERNANT ECUBLENS

Chantier 0: Etudes générales

Politique de logement dans les communes de l'Ouest lausannois

Sur proposition de l'office fédéral du logement (OFL) fin 2011 et par décision du Gropil du SDOL le 14 juin 2012, le bureau du SDOL a entrepris, conjointement avec la communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT-EPFL), une étude exploratoire avec les communes de l'Ouest lausannois sur l'opportunité d'une politique du logement coordonnée.

Fin 2012, le Canton s'est joint à cette démarche afin de l'orienter vers des résultats coordonnés et applicables dans le contexte de la politique cantonale en matière de logement. Les résultats des entretiens avec les communes seront présentés et débattus lors d'un atelier d'échange début 2013. Un rapport final sera ensuite publié.

Révision des PGA communaux

En relation avec le délai fixé par le plan directeur cantonal à 2018 pour la révision des plans généraux d'affectation (PGA) communaux, le Gropil a mandaté le bureau SDOL en juin 2012 pour organiser un atelier de réflexion sur les variantes de coordination intercommunale de la révision des PGA. La préparation de cet atelier a été confiée à un groupe de travail composé de représentants des communes, du SDT, du SDOL, ainsi que d'un expert (Pierre Feddersen). L'atelier de réflexion aura lieu début 2013 et réunira des représentants communaux aux niveaux politique et technique.

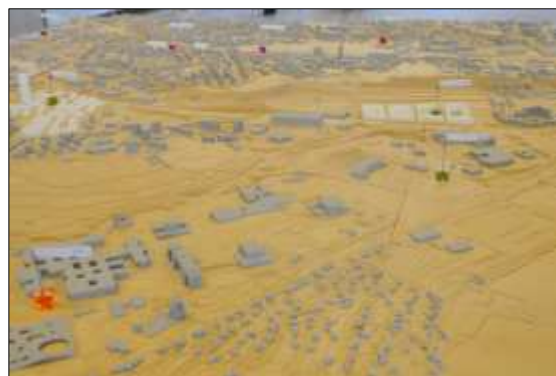
La réflexion intervient dans un contexte où plusieurs communes de l'Ouest lausannois s'appêtent à réviser leur plan directeur communal (PDcom), respectivement leur PGA. Elle s'intègre par ailleurs dans le contexte légal vaudois existant (LATC).

Site internet

La structure du site internet www.ouest-lausannois.ch a été légèrement retravaillée afin de faciliter l'accès aux différents projets, désormais classés par thématique « Urbanisation », « Mobilité » et « Thèmes transversaux ».

Maquette de l'Ouest lausannois

Plusieurs modules supplémentaires de la maquette de l'Ouest lausannois à l'échelle 1/1000 ont pu être réalisés au gré de l'avancement des projets. À fin 2012, la maquette couvre 1075 hectares (sur les 2632 ha du district). Elle a été exposée au Marché du SDOL, ainsi qu'à l'EPFL durant près d'une année.



Chantier 1 : Hautes Ecoles – Tir-Fédéral – Maladière

Requalification de la RC82

L'étude préliminaire de requalification de la route cantonale RC82 (Av. du Tir-Fédéral) entre la RC1 (Rte du Lac) et le tunnel du Marcolet s'est déroulée en 2012, en coopération avec les Communes d'Ecublens (commune pilote), de Crissier, de Chavannes-près-Renens, le service de la mobilité (SM) et le bureau du SDOL. Elle a notamment inclus deux séances de concertation avec les associations concernées (ProVelo et ATE Vaud) et une séance avec l'association ADIRHE.

Sur le tronçon nord (Pont Bleu – tunnel du Marcolet), une piste mixte piétons-vélos

sécurisée est prévue. Sur le reste de l'axe, des bandes cyclables continues permettront des déplacements rapides et compléteront le réseau cyclable de l'agglomération. Quelques carrefours seront réaménagés et des giratoires construits à Colladon et Sorge notamment. La phase d'étude préliminaire se terminera au printemps 2013. Cette étude est inscrite comme mesure infrastructurelle dans le PALM 2012 (mesures 4c.OL.108 et 4d.OL.12a).

Chantier 2 : Malley – Gare de Renens – Arc-en-ciel

Pont Bleu – Terminus

Le projet de masterplan pour la reconversion du secteur Pont Bleu – Terminus, élaboré sous la responsabilité du bureau du SDOL, par Crissier, Renens, Ecublens, le Canton et les CFF, a été soumis en 2012 aux services cantonaux pour accord préalable. L'élaboration des plans partiels d'affectation (PPA) et des projets d'aménagement des espaces publics pourra débuter en 2013.



Chantier 4 : Zones d'activités St-Sulpice – Ecublens

Vallaire-Venoge

Une étude de faisabilité portant sur le projet développé en 2010 pour un plan directeur localisé (PDL) du secteur Vallaire-Venoge, a mis en évidence, en 2011, des difficultés foncières et financières à la mise en œuvre de ce projet. Les communes ont donc décidé de revoir certains principes d'aménagement (densité, mixité, espaces publics). Une étude dans ce sens a débuté en décembre 2012 et permettra de finaliser le projet de PDL en 2013. Les services cantonaux examineront ensuite le projet avant la consultation publique et la soumission du texte aux Conseils communaux des deux communes dont l'accord sera

indispensable pour une mise en vigueur par le Conseil d'Etat.

Chantier 5: Espaces publics et mobilité douce

Poste de délégué à la mobilité douce

Les communes de l'Ouest lausannois se sont dotées d'un poste de délégué à la mobilité douce à 50 %, rattaché au bureau du SDOL depuis le 1^{er} janvier 2012. Le délégué a pour missions de suivre la mise en œuvre des mesures de mobilité douce définies dans le chantier 5 du SDOL et dans le projet d'agglomération pour l'Ouest lausannois, de faire le lien avec les représentants des usagers et les partenaires, de conseiller les communes en matière de mobilité douce, ou encore de mettre en place des actions de communication ou de sensibilisation.

Chantier 6 : Transports

Transports publics : R12 et R14

La mise en service de la deuxième étape du réseau tl R12, dès le 27 août 2012, a contribué à une amélioration considérable de l'accessibilité en transports publics, objectif majeur pour le SDOL et pour le PALM 2007. Cette redéfinition de l'offre est le résultat d'une collaboration entre le bureau du SDOL, les communes concernées, le Canton (service de la mobilité), les Hautes Écoles (EPFL, UNIL), les tl, ainsi que les MBC. Les améliorations sont particulièrement appréciables entre St-Sulpice, Ecublens, les Hautes Écoles, Chavannes-près-Renens, Prilly et Renens. Elles comprennent une connexion renforcée au réseau ferré à Prilly (nouvelle halte RER de Prilly-Malley).

Stationnement – P+R

La première phase de l'étude P+R a été menée entre février et décembre 2012, coordonnée entre les huit communes de l'Ouest lausannois, Lausanne, PoOuest, le Canton et le bureau du SDOL. Elle a eu pour but de définir la clientèle cible, les sites favorables, ainsi que les grandes échéances pour la mise en place des P+R.

Des sites favorables à court terme (2014) et à long terme (2025) ont été proposés pour

les P+Rail, P+R d'agglomération et P+R communaux. Les discussions postérieures à l'étude tendent à favoriser les P+R communaux au vu de l'offre existante et du risque de générer un trafic de transit par de nouveaux grands P+R d'agglomération. La planification et la mise en œuvre d'éventuels P+R communaux (deuxième phase de l'étude P+R) devraient dès lors être menées directement par les communes intéressées.

Stationnement – Inventaire

L'établissement d'un inventaire du stationnement dans l'Ouest lausannois a été entrepris, sous la responsabilité de la Commune de Chavannes-près-Renens, dès août 2012. Cet inventaire recense l'offre de stationnement public et la réglementation en vigueur. Le stationnement à usage strictement privé en est exclu. Essentielle pour une politique coordonnée du stationnement, une base de données géolocalisées compatible avec les différents systèmes SIT existants sera créée et mise à disposition des communes. Un serveur cartographique sera en outre accessible par internet. Ces réalisations sont prévues pour le printemps 2013. La mise à jour des données dans l'ensemble des communes devra encore être précisée.

Chantier 7: Patrimoine bâti et naturel

Réseau écologique

La récolte de données d'inventaire du réseau écologique a montré, en 2011, le peu d'informations existantes sur l'Ouest lausannois. Un mandat complémentaire en 2012 a déjà permis d'affiner la vision de l'état du réseau écologique, de recenser les milieux intéressants dans les secteurs de développement et de proposer des objectifs de protection et d'amélioration. L'étude devra encore déterminer les mesures à prendre dans les nouveaux plans d'affectation et les projets spécifiques à mener. Elle dressera aussi une liste de bonnes pratiques.

(Source : résumé du rapport d'activité 2012 du SDOL)

◆◆◆◆

Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)



PALM 2012

Le PALM deuxième génération révisé (ou PALM 2012) a été remis à la Confédération le 29 juin 2012. En tant que membre du comité de projet (CO), conjointement au service du développement territorial, au service de la mobilité et à la Ville de Lausanne, le bureau du SDOL a tenu un rôle actif dans la procédure de révision du projet.

Le PALM 2012 présente l'état actuel des projets et les développements proposés jusqu'en 2030. Son évaluation par la Confédération, attendue au printemps 2013, déterminera les projets qui bénéficieront d'un cofinancement.

Le PALM 2012 a fait l'objet d'une information et d'un échange lors de la 9^e conférence d'agglomération, le 21 février à Morges, et lors de la journée du 2 juin à Beaulieu (dans le cadre de la consultation publique du PALM 2012).

Par ailleurs, le bureau du SDOL a participé, avec les bureaux des autres schémas directeurs, aux différents groupes de suivi du PALM (Copil, GT, GS-Comm, coordination SD-PALM).

Outils de planification financière

L'élaboration d'un outil de planification financière à l'échelle du PALM s'est poursuivie sur mandat du Copil PALM. La conduite de ce projet, initié en 2009 par les Communes de Crissier, Prilly et Renens, a été assurée par un groupe spécialisé (GS), composé du SDNL (pilote), le service de la mobilité et le SDOL.

Cet instrument de conduite stratégique offrira une vision d'ensemble sur les investissements planifiés dans le cadre du projet d'agglomération et permettra un suivi et une priorisation coordonnés entre

l'ensemble des partenaires concernés (communes, Canton, tiers). Il permettra aussi de gérer les clés de répartition financière des projets et contribuera à répondre aux exigences de la Confédération pour le suivi et le financement des mesures infrastructurelles.

Le cahier des charges et l'analyse détaillée des processus métiers ont été terminés en juin 2012 et le budget de mise en place accordé par le Copil du PALM en septembre. La phase test effectuée, l'outil devrait être opérationnel en été 2013.

Stratégie d'implantation des tours

Le bureau du SDOL pilote l'étude d'une stratégie pour l'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges, dont le lancement a été annoncé en avril 2011. Y participent le Canton et les communes des cinq schémas directeurs de l'agglomération, SDOL, SDNL, RM, SDCL et SDEL (depuis l'automne 2011 pour ce dernier).

Initialement prévu pour fin 2011, le terme de l'étude a été reporté en raison, d'une part, de la priorité donnée à la finalisation du PALM 2012 et, d'autre part, de l'élargissement du périmètre d'étude à l'Est lausannois.

Des ateliers de réflexion ont réuni les représentants politiques et techniques des partenaires de l'étude. Un dernier atelier doit avoir lieu en janvier 2013 avant que l'étude ne soit soumise aux instances du PALM et des schémas directeurs. En l'état, la réflexion a permis d'établir un vocabulaire commun autour de la notion de « tour ». L'étude a établi un inventaire et effectué une analyse cartographique du territoire à large échelle sous l'angle des constructions hautes. Une liste de questions et de critères à respecter dans un projet de tour a été dressée.

Mobilité douce

Le bureau du SDOL a assuré la coordination entre les communes et le PALM afin d'établir et de prioriser la liste des mesures de mobilité douce pouvant prétendre à un cofinancement fédéral ces prochaines années. Il a également contribué à l'avancement des processus liés à la mise

en œuvre des mesures du PALM 2007 (tableau de répartition, conventions). Enfin, le bureau du SDOL représente les communes de l'Ouest lausannois au sein du groupe spécialisé « Mobilité douce » du PALM qui suit notamment les projets transversaux (jalonnement vélo, VLS (vélos libre service), stationnement vélo, directives pour les conventions liées aux mesures de mobilité douce).

♦ ♦ ♦ ♦

Commission de coordination Ouest lausannois – Hautes Ecoles COH

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation d'Ecublens : MM. Pierre Kaelin, Syndic et Didier Lannaz, Conseiller municipal.

Présidence 2012 : M. Olivier Français, Conseiller municipal, Lausanne.

La Commission a tenu trois séances.

Ses activités se sont déroulées dans les domaines principaux suivants :

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

EPFL

- L'EPFL a reçu une délégation de l'ADIRHE (Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles) avec HRS Constructions et Romande Energie, concernant les nuisances dues aux différents chantiers en cours. L'EPFL a pris l'engagement d'entreprendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les dérangements occasionnés par les travaux.

UNIL

- Les travaux du chantier Géopolis avancent. Il y aura une modification du projet au niveau des aménagements extérieurs, du côté de la rue de la Mouline. Le passage en dénivelé ne subira pas de changements par rapport au dossier d'enquête.

- Concernant le bâtiment Geopolis, le déménagement a eu lieu avec seulement deux mois de retard sur un projet de trois ans. Une ligne de bus circule sur la rue de la Mouline depuis le 27 août 2012.
- Le bâtiment « sports et santé » est terminé et son inauguration a eu lieu le 3 septembre 2012.
- Le bâtiment Amphipôle, qui a 40 ans, sera transformé et surélevé de deux étages.
- La Fondation « Maison pour étudiants » a décidé de renoncer au projet de construction et d'aménagement de 5 immeubles provisoires de logements modulaires pour étudiants, au lieu-dit « En Champagne », sur le territoire de la Commune d'Ecublens.



Bâtiment Géopolis

Kylian Luginbühl © UNIL

Commune de Chavannes-près-Renens

- Le plan de quartier des Cèdres a été soumis à l'enquête publique; ce projet représente une surface nette de plancher de 18'000 m².
- Lors du salon de l'immobilier du 28 mars 2012, dans le cadre du SDOL, la Commune de Chavannes-près-Renens a présenté le projet de plan de quartier « En Dorigny ».
- Concernant le bâtiment Geopolis, et plus précisément les aménagements extérieurs côté rue de la Mouline, la commune est intervenue pour que les travaux se distancent par rapport à la route.
- Le plan de quartier des Cèdres a été accepté par le Conseil communal.

Commune d'Ecublens

- La demande de l'EPFL, de maintenir le parking provisoire « Les Noyerettes », a été transmise, pour examen, au groupe technique de la COH.
- L'ADIRHE est intervenue auprès de la Municipalité, au sujet des risques potentiels pour le voisinage, occasionnés par le Batochimie de l'UNIL. Ce dossier sera examiné par le SEVEN, l'exploitation des installations étant de la responsabilité du Canton.
- Un accord a été trouvé avec l'EPFL, concernant la requalification de la RC 82.
- Concernant la RC 1, les Communes de Saint-Sulpice et d'Ecublens se sont mises d'accord, par convention, pour fixer la répartition des frais d'entretien et d'exploitation de la RC 1, étapes 1 à 3, suite aux travaux de requalification.

Commune de Lausanne

- Concernant la STEP de Vidy, l'étude progresse et un appel d'offres a été lancé pour le calcul de la volumétrie, les mesures de protection contre les bactéries. Quant aux micropolluants, le sujet est d'actualité; la Ville de Lausanne collabore avec l'UNIL et l'EPFL pour traiter au mieux les eaux usées.
- Plusieurs groupes travaillent sur le projet « Métamorphose »; celui-ci n'est pas remis en cause.
- Des contacts ont été pris avec la Commune de Saint-Sulpice, concernant l'agrandissement du bâtiment du service des eaux situé sur cette commune.

Commune de Saint-Sulpice

- La présentation publique de la requalification de la RC1a, tronçon avenue Forel-Giratoire de Dorigny, a eu lieu le jeudi 8 mars 2012, à Saint-Sulpice.

Examen de dossiers particuliers par le groupe technique

- EPFL – Passerelle de franchissement de la route de la Sorge et du M1 – Cette passerelle piétonnière comprendra trois escaliers entourant chacun un ascenseur vitré.
- EPFL – Transformation des halles de mécanique – Un étage supplémentaire de surfaces utiles sera exploité à l'intérieur du volume du bâtiment, remplaçant le niveau destiné, dans le projet d'origine, aux installations techniques.
- EPFL – Pérennisation du parking provisoire « Les Noyerettes » – Evaluation des besoins de stationnement, en collaboration avec le service de la mobilité.
- EPFL – Projet « City Mobile 2 » – Ce dossier sera suivi par la Commune de Saint-Sulpice.
- EPFL – Constructibilité du secteur sis au sud de l'Amphipôle classé en zone d'intérêt public par le PAC 229 – Demande de l'UNIL et de l'EPFL de développer en commun le projet « Neuropolis ».
- EPFL – Implantation de pavillons sur la place Cosandey – 3 pavillons seront réalisés; le premier abritera le Montreux-Jazz lab, au sud, qui sera un lieu de démonstration de ce qui se fait dans les laboratoires qui traitent la collection de films, dont Claude Nobs a fait don (1'200 m²).
Le deuxième pavillon culturel sera destiné à confronter les valeurs culturelles et artistiques liées à la science (1'130 m²).
Le troisième pavillon sera une surface vouée à des expositions et à l'accueil sur le campus (480 m²).
- UNIL – Maison des jardiniers – Projet de hangar à construire entre le bâtiment Geopolis et la ferme de la Mouline, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens.
- UNIL – Transformations intérieures de l'Anthropole et de l'Internef.
- EPFL/UNIL – Plan de mobilité, comprenant 5 mesures centrales :

- promotion de la mobilité durable;
- flexibilisation des horaires d'étude et de travail;
- incitation à l'usage des transports publics;
- gestion innovante des parkings;
- intégration des Hautes Ecoles dans l'agglomération.



Vue aérienne partielle du campus EPFL 2012

© Alain Herzog, www.epfl.ch



Abonnements « AG-FLEXI »



© Photo CFF

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **huit** abonnements « AG-FLEXI » pour profiter d'escapades d'une journée en train, car postal ou bateau, au prix de **Fr. 40.-** la carte journalière.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 12'900.- par abonnement.

C'est auprès du service des finances d'Ecublens que les cartes journalières peuvent être obtenues ou par internet sur www.ecublens.ch.

Décompte annuel

Mois	Nombre de billets à disposition	Nombre de billets vendus	Montant Encaissé
Janvier	248	167	Fr. 6'680.-
Février	232	146	Fr. 5'840.-
Mars	248	190	Fr. 7'600.-
Avril	240	195	Fr. 7'800.-
Mai	248	173	Fr. 6'920.-
Juin	240	180	Fr. 7'200.-
Juillet	248	238	Fr. 9'520.-
Août	248	227	Fr. 9'080.-
Septembre	240	200	Fr. 8'000.-
Octobre	248	202	Fr. 8'080.-
Novembre	240	169	Fr. 6'760.-
Décembre	248	178	Fr. 7'120.-
	2'928	2'265	Fr. 90'600.-

Récapitulatif

Total du nombre de billets à disposition	Total du nombre de billets vendus	Taux d'utilisation en %
2'928	2'265	77.35

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Abonnements « CGN »

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **trois** abonnements généraux 1^{ère} classe de la CGN donnant droit, durant une journée, au libre parcours sur le lac Léman (non valable sur les croisières événementielles), au prix de **Fr. 20.-**, par jour et par abonnement.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens: Fr. 2'100.- par abonnement.

C'est auprès du service des finances d'Ecublens que les abonnements peuvent être loués.



© Photo CGN

Décompte annuel

Mois	Nombre d'abonnements au porteur à disposition	Nombre d'abonnements journaliers vendus	Montant encaissé
Janvier	93	6	Fr. 120.-
Février	87	2	Fr. 40.-
Mars	93	3	Fr. 60.-
Avril	90	5	Fr. 100.-
Mai	93	14	Fr. 280.-
Juin	90	22	Fr. 440.-
Juillet	93	30	Fr. 600.-
Août	93	35	Fr. 700.-
Septembre	90	20	Fr. 400.-
Octobre	93	9	Fr. 180.-
Novembre	90	6	Fr. 120.-
Décembre	93	0	Fr. 0.-
	1'098	152	Fr. 3'040.-

Récapitulatif

Total du nombre d'abonnements à disposition	Total du nombre d'abonnements vendus	Taux d'utilisation en %
1'098	152	13.84

◆ ◆ ◆ ◆ ◆